



Programme financé par l'Union européenne



THAMM

● Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de main-d'œuvre en Afrique du Nord

CONFÉRENCE RÉGIONALE N°1

**ADAPTATIONS DE LA MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE
À LA CRISE DE LA COVID-19
DANS LES PAYS D'EUROPE ET D'AFRIQUE DU NORD :
TENDANCES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES, ENSEIGNEMENTS ET PARTAGE
D'EXPÉRIENCE**

5, 6 et 7 juillet 2021



NOTE CONCEPTUELLE

1. Introduction à la conférence	2
2. Contexte du programme THAMM	3
3. Migration de la main-d'œuvre et contexte de la Covid-19	4
4. Questions, résultats escomptés et documents de la conférence	8
5. Méthodologie et format	10
6. Calendrier indicatif	10



1. Introduction à la conférence

THAMM, qui signifie « Pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord », est un programme de coopération internationale mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'Agence belge de développement Enabel et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. ENABEL a adhéré au programme THAMM en août 2020. Ce programme est cofinancé au titre du volet « Afrique du Nord » du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique par l'Union européenne (UE) et le ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économiques (BMZ). L'OIT et l'OIM mettent en œuvre quatre de ses cinq Objectifs spécifiques (voir ci-dessous) grâce à un financement de l'Union européenne.

THAMM propose d'aborder la migration de la main-d'œuvre de manière globale, tant en ce qui concerne les dimensions techniques (cadres de gouvernance, reconnaissance des compétences et des qualifications, données statistiques et systèmes d'information) que les bénéficiaires finaux (intégration des travailleurs étrangers sur les marchés du travail et aide aux travailleurs nationaux à la recherche d'un emploi à l'étranger). Comme le montrent des recherches récentes du Centre de connaissances sur la migration et la démographie de la Commission européenne, « la pandémie actuelle de Covid-19 et les réponses des gouvernements à cette pandémie pourraient redéfinir les mouvements migratoires, changer les routes migratoires et modifier la composition des populations migrantes dans le monde entier ».¹ **Une meilleure compréhension des principales tendances qui déterminent la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre, en particulier face à une crise sanitaire de la nature, de la durée et de la profondeur de la crise la Covid-19, est nécessaire pour définir et affiner l'intervention en Afrique du Nord dans le cadre de THAMM.**

Cette première conférence régionale propose de **partager les tendances stratégiques et opérationnelles, les enseignements et les expériences en ce qui concerne les réponses en matière de migration de main-d'œuvre à la crise de la COVID-19, tels qu'observées dans les pays d'Europe et d'Afrique du Nord**. A travers la présentation des dernières conclusions de la recherche et grâce au partage des expériences de praticiens réalisées dans le cadre du programme et au-delà, cette conférence régionale vise à :

¹ Centre de connaissances sur la migration et la démographie de la Commission européenne, 2020 *Atlas des migrations.2020* <https://ec.europa.eu/jrc/en/news/how-coronavirus-reshaping-migration-worldwide>



- **Faire le point sur les tendances actuelles en matière de migration et de mobilité de la main-d'œuvre**, observées dans et entre les deux régions ;
- **Inform**er tous les partenaires participant à THAMM **de la mise en œuvre des activités du programme** à mi-parcours ;
- **Associer un ensemble de parties prenantes dans la migration et la mobilité de main-d'œuvre afin de contribuer à dégager un consensus** sur la mise en place de parcours réguliers, y compris en situation de crise ;
- **Préparer la phase d'après-crise** en s'appuyant sur les enseignements tirés en 2020 et 2021.

Une **deuxième conférence régionale**, qui devrait se tenir vers la fin du programme en juillet 2022, sera spécifiquement consacrée à tirer des enseignements des programmes de mobilité et de leur mise en œuvre lorsque des connaissances plus approfondies seront disponibles.

2. Contexte du programme THAMM

Le programme THAMM se base sur l'expérience des institutions chargées de la mise en œuvre en Afrique du Nord et au-delà afin **d'encourager les migrations et la mobilité mutuellement bénéfiques pour les pays d'Afrique du Nord**. Le programme porte à **la fois sur les dimensions Sud-Nord et Sud-Sud de la migration et de la mobilité de la main-d'œuvre par le biais du dialogue et de la coopération régionale**. Prévu sur 36 mois, il couvre trois pays : l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, et inclut également et reste ouvert à d'autres pays d'Afrique du Nord, pour des activités sous-régionales, qui seront invités à cette conférence régionale.

Le programme est **aligné sur les cadres existants des politiques publiques** aux niveaux mondial (Objectifs de Développement Durable, Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières) et régional (Cadre de politique de migration de l'Union africaine et son Plan d'action 2018-2030) et il est également conforme aux priorités nationales telles que définies à travers une série de consultations préliminaires et d'ateliers nationaux avec les parties prenantes nationales concernées, menées au cours de la phase de préparation.

En outre, le programme contribue à l'Objectif (3) « Améliorer la gestion des migrations dans les pays d'origine, de transit et de destination » du **Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique** et, en particulier, à l'action prioritaire II — Faire progresser la migration légale et la mobilité mutuellement bénéfiques du Cadre opérationnel du volet « Afrique du Nord ». L'action est également alignée sur le **domaine d'intervention prioritaire n° 2 « Migration légale et mobilité » du Plan d'action de La Valette**, et sur la Communication relative à la mise en œuvre de l'Agenda



européen en matière de migration,² qui définit les canaux de migration légale avec les pays tiers à travers des initiatives pilotes en tant que stratégie visant à obtenir des résultats concrets.

L'objectif général du Plan d'Action est d'accroître **la migration légale et une mobilité mutuellement bénéfiques**, et ce à travers les objectifs spécifiques suivants :

- **OS 1** : Mise en place progressive de cadres politiques, législatifs, institutionnels et réglementaires dans le domaine de la migration légale et de la mobilité, en particulier ceux visant à renforcer les droits des travailleurs migrants et à lutter contre le travail forcé, le travail des enfants et l'esclavage ;
- **OS 2** : Amélioration des mécanismes d'évaluation, de certification, de validation et de reconnaissance des compétences et qualifications des migrants ;
- **OS 3** : Amélioration de la gestion des connaissances et des données en matière de migration légale et de mobilité ;
- **OS 4** : Mise en place et/ou amélioration des programmes de mobilité ;
- **OS 5** : Amélioration de la coopération entre les parties prenantes dans le domaine de la migration légale et de la mobilité, notamment en matière de placement professionnel. ²

Plus spécifiquement, cette conférence régionale est organisée dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs spécifiques OS1 et OS5.

3. Migration de la main-d'œuvre et contexte de la Covid-19

À un tournant inédit de la mondialisation, la **crise de la Covid-19 a entraîné une fermeture presque totale des frontières entre les régions du monde et** à l'intérieur de celles-ci. Si ces décisions ont été prises en quelques semaines suite au besoin impératif de contenir d'urgence la pandémie, leurs effets immédiats et durables sur les politiques migratoires, et plus particulièrement sur la mobilité des travailleurs, devraient être évalués et compris.

L'espace partagé entre l'Union européenne et les pays d'Afrique du Nord, zone géopolitique méditerranéenne, ne fait pas exception. La crise migratoire de 2015 a débouché, lors du sommet de La Valette, sur une dynamique politique

² Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au CESE et au CdR sur la mise en œuvre de l'Agenda européen en matière de migration, COM (2017) 558 final.

visant à s'attaquer aux causes immédiates et profondes de la dynamique migratoire afro-européenne et a mis à nouveau l'accent sur la nécessité de définir des voies régulières pour la migration de main-d'œuvre.

Selon l'OIT, la **pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur 2,2 milliards de travailleurs et sur les économies à travers le monde**, soit l'équivalent de 305 millions d'emplois perdus et de 436 millions d'entreprises hautement exposées à de graves perturbations. Les travailleurs migrants et réfugiés ont été particulièrement touchés, car nombre d'entre eux occupent des postes essentiels de première ligne dans les secteurs des soins de santé, des services, du commerce de détail alimentaire, de l'agriculture et de bien d'autres secteurs. Parallèlement aux niveaux élevés de chômage et aux pertes de revenus qui en résultent, les travailleurs migrants et réfugiés sont confrontés à des niveaux accrus de discrimination et de xénophobie, à l'insécurité alimentaire, à un risque plus important de transmission du virus en raison de conditions de vie difficiles ou inadéquates et à des restrictions de déplacement. Beaucoup sont également contraints de retourner dans leurs pays d'origine qui souffrent déjà de taux de chômage élevés. Par ailleurs, les travailleurs migrants sont particulièrement touchés, étant donné qu'ils ont tendance à être surreprésentés dans le secteur informel, qui tend à être encore plus durement touché par les effets de la pandémie, étant donné que les mesures sanitaires et de sécurité sont généralement négligées et que la protection sociale est inexistante dans le secteur informel. Des recherches récentes menées par Fasani et Mazza (2020) pour le compte du *Joint Research Centre* montrent que « les travailleurs nés à l'étranger, en particulier les migrants extra-UE, sont désavantagés [...] en termes d'emploi temporaire, de salaires et d'emplois qui se prêtent moins au télétravail ». ³

Une autre conséquence grave de cette crise est la **diminution des transferts de fonds**, qui touche déjà les ménages et les économies des pays d'origine. La Banque mondiale estime qu'en raison de la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 et l'arrêt de l'activité, les transferts de fonds diminueront à l'échelle mondiale d'environ 20 % en 2020 et, pour la région MENA, de 19,6 % pour atteindre 47 milliards de dollars en 2020, après avoir enregistré une croissance de 2,6 % en 2019. Dilip Ratha, chef du programme Knomad à la Banque mondiale⁴, appelle à « engager des actions rapides, qui facilitent l'envoi et la réception des transferts, à même d'apporter un soutien dont les mi-

³ Fasani, F. et Mazza, J., A Vulnerable Workforce : Migrant workers in the COVID-19 Pandemic, EUR 30225 EN, Office des publications de l'Union européenne, Ispra, 2020.

<https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC120730/online.pdf>

⁴ Le Partenariat mondial de la connaissance sur la migration et le développement (KNOMAD) est un pôle mondial de connaissances et d'expertise politique sur les questions de migration et de développement. (Pour de plus amples informations, voir : <https://www.knomad.org/about-us>)

grants et de leur famille ont grandement besoin. Il s'agit notamment de considérer les services de transfert de fonds comme essentiels et de les rendre plus accessibles aux migrants.»⁵ Dans un contexte comme celui de l'Afrique du Nord, où les transferts de fonds par les migrants ont dépassé en valeur les investissements directs étrangers entre 2013 et 2018, un tel ralentissement pourrait avoir des conséquences désastreuses, en particulier pour les populations les plus vulnérables et les plus dépendantes. Pour la région Afrique, les pays d'Afrique du Nord (Égypte, Maroc, Tunisie et Algérie) figuraient parmi les dix premiers bénéficiaires en millions de dollars américains en 2019 ⁶ .

Ces effets montrent à bien des égards **combien des approches importantes et utiles en matière de protection des travailleurs migrants servent à amortir les impacts les plus néfastes de ce genre de crises**. La crise de la Covid-19 a révélé plusieurs failles dans les pratiques existantes en matière de migration de main-d'œuvre, les risques liés à l'abandon des travailleurs dans le secteur informel et à quel point il est (et aurait été) important de mieux préserver les droits fondamentaux des travailleurs migrants au travail, leur sûreté et leur sécurité, leur protection tout au long du cycle de migration et, bien entendu, leur sécurité sociale, en s'appuyant sur les normes internationales de recrutement équitables et éthiques existantes ⁷ .

Toutefois, les décisions de fermeture des frontières, prises au sein de l'UE et dans les pays d'Afrique du Nord, ont révélé la **persistance de l'idée de souveraineté territoriale** et pourraient même réactiver des approches protectionnistes et conservatrices en matière d'intégration sur le marché du travail, tout en ayant éventuellement pour effet négatif d'exacerber les économies souterraines de passage et d'exploitation par le travail. Bien que la crise de la Covid-19 ne soit pas une crise migratoire en soi, plusieurs analystes craignent qu'elle puisse créer un terrain propice à des solutions pseudo-politiques radicales, telles que la fermeture totale des frontières, la construction de murs, etc.⁸

En **Europe**, l'espace Schengen a *de facto* été suspendu (15 États membres ont en fait pris des décisions unilatérales de fermer leurs frontières en mars).⁹ À ses frontières extérieures, la Commission a adopté, le 16 mars 2020, une mesure de

⁶ <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/04/22/world-bank-predicts-sharpest-decline-of-remittances-in-recent-history>

⁷ Kalantaryan, S. et McMahon, S., *Covid-19 and Remittances in Africa*, EUR 30262 EN, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2020, p. 12, https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC121055/remittances_in_the_context_of_covid_19_africa_12062020_final_online_clean.pdf

⁸ Plusieurs publications ont attiré l'attention sur les cadres existants qui protègent [les travailleurs migrants pendant la pandémie de Covid-19](#); [Régimes saisonniers de travailleurs migrants: Repenser les principes et mécanismes fondamentaux à la lumière de la Covid-19](#);

⁹ <https://www.aljazeera.com/news/2020/03/south-africa-build-40km-fence-zimbabwe-border-200320062936120.html>

restriction temporaire des déplacements non essentiels vers l'Union européenne, quelques jours après l'interdiction de voyager pour les Européens, imposée par les Etats-Unis d'Amérique (*American Europeans Travel Ban*). Le nouveau Pacte sur la migration annoncé en septembre 2020 plaide en faveur de la suppression du Cadre de Dublin II et d'une profonde redéfinition des politiques en la matière.¹⁰ La Commission européenne, en collaboration avec les syndicats, les chambres de commerce et les organisations patronales, s'emploie à améliorer l'intégration des migrants et des réfugiés sur le marché du travail dans le cadre du Partenariat européen pour l'intégration signé le 20 décembre 2017 et de la Stratégie européenne en matière de compétences présentée en juillet 2020.¹¹

L'Afrique du Nord n'est pas un espace de libre circulation et, tout en faisant partie de l'Union africaine et malgré son engagement en ce sens, elle reste dominée par les politiques migratoires nationales. Mais au-delà de l'absence d'espace de circulation intégré, et encore moins d'un marché de travail unique, plusieurs accords entre pays d'Afrique du Nord, sous forme d'exemptions de visa, de « *conventions d'établissement* » et d'accords de sécurité sociale, ont permis depuis des décennies une certaine fluidité en termes de flux migratoires de main-d'œuvre entre ces pays. Avec la Covid-19, les vols commerciaux internationaux à destination et en provenance d'Europe et entre pays d'Afrique du Nord sont suspendus depuis des mois. Les frontières ont été fermées unilatéralement par tous les pays en mars 2020, et la délivrance de visas a été suspendue jusqu'à nouvel ordre. La situation ne s'est améliorée que pour certains pays en septembre 2020, mais des revirements ont eu lieu lorsque la deuxième vague a touché l'Europe et l'Afrique du Nord, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc ayant même décidé de revenir au couvre-feu et à la fermeture partielle de leurs frontières internationales. Ce n'est qu'en juin 2021 qu'on observe une réouverture internationale générale mais selon des modalités propres à chaque pays et dont il reste à évaluer quelle circulation professionnelle elle permettra effectivement dans les mois qui viennent.

Il existe toutefois **des signes encourageants d'un certain sens de la mesure et d'intentions constructives sur les deux rives de la Méditerranée**. La plupart des pays d'Afrique du Nord ont pris des mesures pour autoriser les ressortissants binationaux et résidents à voyager/rapatrier les membres de leur famille; les programmes de mobilité n'ont pas été annulés, mais ont été ralentis ou temporairement suspendus, et l'orientation avant le départ, la sélection des candidats et la formation se sont poursuivis, souvent à distance, et enfin, les programmes de

¹⁰ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/cwp_2020_new_policy_objectives_factsheet_en.pdf et https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1657

¹¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1561



coopération au développement destinés à renforcer les dispositifs de migration régulière de la main-d'œuvre ont continué à être déployés. De nombreux analystes demandent que des leçons soient tirées de la crise et qu'elles soient traduites par de profondes réformes des politiques migratoires, notamment en termes de régularisation et de meilleure protection des travailleurs migrants¹². Des recherches menées récemment confirment le rôle essentiel joué par les travailleurs migrants dans des métiers clés : une étude récente a révélé qu'en moyenne, 13 % des travailleurs clés sont des immigrants dans l'UE, et dans certaines professions (par exemple, les nettoyeurs, les auxiliaires et les ouvriers des mines et de la construction), jusqu'à un tiers des travailleurs clés sont nés à l'étranger¹³. Dans certains secteurs tels que l'agriculture, les travailleurs nationaux ne peuvent pourvoir que partiellement les postes laissés vacants par les travailleurs migrants à la suite des restrictions à la mobilité imposées en période de pandémie Covid-19¹⁴.

4. Questions, résultats escomptés et documents de la conférence

Compte tenu de l'incertitude provoquée par ces diverses mesures, dont la plupart sont restées inchangées jusqu'au début de l'année 2021, et de l'impact déjà palpable sur des milliers de travailleurs bloqués et rapatriés, **plusieurs questions** méritent d'être examinées :

- Qu'apprenons-nous des décisions actuelles confirmées concernant la politique migratoire de la main-d'œuvre liée à la Covid-19, tant en Europe que dans les pays d'Afrique du Nord ?
- Quels sont les principaux facteurs ou variables susceptibles d'influencer les approches stratégiques et les décisions opérationnelles en matière de migration de main-d'œuvre au cours des prochains mois ?
- Quels sont les éléments disponibles en termes d'évaluation des besoins du marché du travail et de prospective en matière de compétences

¹² Certains documents accessibles ici contiennent de telles analyses: [Les chocs historiques peuvent entraîner des changements historiques. La réparation de notre système de migration en panne devrait être l'un d'entre eux](#); [Régulariser les travailleurs migrants en réaction à la Covid-19](#); [Moins de gratitude, s'il vous plaît. Comment la COVID-19 révèle la nécessité d'une réforme des migrations](#); [La contribution des migrants à la lutte contre la Covid-19](#); [Quatre motifs pour maintenir des parcours de migration légale en temps de pandémie Covid-19](#); [Mobilité du travail en période post-Covid-19: Cas des partenariats](#); [Étrangers, essentiels et sans papiers: Un aperçu de l'immigration irrégulière en Espagne.](#)

¹³ Fasani, F. et Mazza, J., Immigrants, Immigrant Key Workers : Their Contribution to Europe's COVID-19 Response, 2020. <https://ec.europa.eu/migrant-integration/librarydoc/immigrant-key-workers-their-contribution-to-europes-covid-19-response>

¹⁴ Kalantaryan, S., Mazza, J., Scipioni, M., Meeting labour demand in agriculture in times of COVID 19 pandemic, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2020, <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/annual-reports/meeting-labour-demand-agriculture-times-covid-19-pandemic>

dans les pays d'origine et de destination ? Comment le secteur privé réagit-il dans différents pays et quels enseignements tire-t-il de la crise en matière de migration et de mobilité de la main-d'œuvre ?

- La Covid-19 a-t-elle créé de nouvelles possibilités en matière de protection des travailleurs migrants, par exemple en termes de régularisation des emplois occupés par les migrants (après avoir pris conscience du caractère essentiel) ou en termes de renégociation des accords bilatéraux de migration de main-d'œuvre et des accords de sécurité sociale ?¹⁵

Cette conférence régionale vise à contribuer à un **dialogue sur la gouvernance de la migration de main-d'œuvre de moyen et de haut niveau, destiné aux décideurs politiques et aux praticiens** des deux rives de la Méditerranée, en vue d'obtenir les résultats suivants :

1. Bilan de la situation en matière de gouvernance de la migration de main-d'œuvre, les tendances stratégiques et opérationnelles en examinant les écarts concernant la protection des travailleurs et travailleuses migrant(e)s et la manière dont elles peuvent être prises en considération dans la mise en œuvre de THAMM et plus généralement, par les acteurs régionaux ;
2. Identification des enseignements à tirer et des espaces pour poursuivre la recherche et le suivi des tendances identifiées concernant la gouvernance de la migration de main-d'œuvre, en tenant particulièrement compte du programme de l'UE en matière de talents à l'horizon 2021 ;
3. Formulation de recommandations politiques concrètes et pragmatiques à l'attention de la Commission européenne, des États membres de l'UE (en particulier ceux qui participent au programme THAMM) et des États d'Afrique du Nord, visant à renforcer durablement la protection des travailleurs migrants d'Afrique du Nord en temps de crise.

Il est prévu que les **principaux documents** de la conférence soient les suivants :

- Une **étude de référence** synthétisant les résultats des recherches récentes sur l'incidence de la crise de la Covid-19 sur les tendances en matière de gouvernance de la migration de main-d'œuvre au sein des (et entre les) deux régions (UE et Afrique du Nord), et présentant les conclusions de THAMM ;
- Un **rapport de conférence** contenant le résumé des discussions, les principales recommandations formulées par les experts et les discussions de

¹⁵ En Allemagne, par exemple, de nouvelles réglementations pour les travailleurs saisonniers ont été mises en place pour faciliter leur recrutement; voir également la communication de l'UE: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/docs/pages/00_eu_inform3_labor_migration_2020_en.pdf

groupe, toutes les présentations et la liste des recherches référencées et des travaux publiés par les praticiens ;

- **Une série de podcasts vidéo** de la conférence et des entretiens d'experts et de praticiens ;
- **Un communiqué de presse.**

5. Méthodologie et format

Suite à l'élaboration de cette note conceptuelle, l'OIT, en étroite collaboration avec l'OIM, a commandé **une étude de référence afin de produire un document de travail sur « L'impact de la Covid-19 sur les tendances en matière de gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Europe et en Afrique du Nord ».**

Ce document de travail servira de base de discussion lors de de la conférence. S'appuyant sur les résultats les plus récentes des recherches menées en Europe, en Afrique du Nord et au niveau international, le document fournira une synthèse des tendances actuelles en matière de gouvernance de la migration de main-d'œuvre en réaction à la pandémie dans l'UE et dans les pays d'Afrique du Nord concernés et les reliera également aux enseignements tirés des données existantes sur l'impact réel de la crise sur les travailleurs et travailleuses migrant(e)s. Ce document sera disponible avant l'évènement afin d'éclairer et d'orienter les discussions qui auront lieu au cours de la conférence.

Les **participants cibles** seront invités à partir des listes de partenaires nationaux de THAMM, y compris des praticiens et décideurs politiques (Égypte, Maroc et Tunisie), élargis aux organisations internationales et régionales concernées, ainsi qu'aux parties prenantes concernées issues des gouvernements et des partenaires sociaux, des chercheurs et universitaires et de la presse spécialisée, y compris, comme indiqué, des praticiens et des décideurs politiques en Algérie et en Libye.

6. Calendrier indicatif

La conférence est prévue les **5, 6 et 7 juillet 2021** et sera tenue uniquement en ligne en raison de l'incertitude relative aux restrictions de déplacements dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

